



VOTRE CONSEILLER THERMIQUE

VOTRE CONSEILLER THERMIQUE VOUS ACCOMPAGNE DU DÉBUT À LA FIN DE VOTRE PROJET EN VOUS APPORTANT UNE ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE ET FINANCIÈRE GRATUITE

- Il vous accueille en permanence et répond à vos questions.
- Il organise et anime les réunions de suivi de votre projet.
- Il réalise des visites de terrain à la rencontre des habitants.
- Il donne un avis sur les orientations de votre projet.
- Il mobilise pour vous les aides financières existantes.
- Il vous aide à communiquer auprès des copropriétaires de votre immeuble et participe aux assemblées générales.

IL VOUS ACCOMPAGNE POUR

TEMPS 1

Lancer la démarche dans votre immeuble et répondre à l'appel à candidatures.

TEMPS 2

Faire établir le diagnostic global de votre immeuble.

TEMPS 3

Définir et réaliser votre projet de travaux.

UNE ÉQUIPE, PLUSIEURS MÉTIERS

Votre conseiller thermique coordonne et mobilise des compétences multiples au sein de son équipe : architecture, thermique des bâtiments, fonctionnement des copropriétés, ingénierie financière.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, OUI MAIS COMMENT ? QUELLES INTERVENTIONS POSSIBLES ?

Elle peut se faire en intervenant sur :

- L'isolation thermique par l'extérieur des façades et des murs pignons.
- L'isolation thermique des combles ou de la toiture terrasse.
- Le changement des fenêtres et la pose de double vitrage.
- L'amélioration du système de ventilation.
- Le changement du mode de chauffage ou l'amélioration de ses performances de chauffe.
- La végétalisation des toitures terrasses.

Cette liste n'est pas exhaustive. Le scénario de travaux finalement retenu découlera du diagnostic global de votre immeuble permettant d'identifier les postes d'intervention pertinents.



EXEMPLE DE PROJET AVEC UNE INTERVENTION GLOBALE :

- Réalisé dans le cadre de l'OPATB du 13^e arrondissement
- Immeuble construit en 1947.
- 52 logements en copropriété.
- Réalisation d'un diagnostic énergétique en 2010.
- Travaux de rénovation thermique globale votés en 2013 et réalisés en 2014.
- Coût global 1 281 000 € (dont 32% d'aides financières mobilisées).

RÉSULTATS

Une baisse de 38% des consommations d'énergie.
Une réduction d'émission GES de 34%.

CONTACTEZ-NOUS

Accueil sans rendez-vous au :
92 boulevard de la Villette
75019 PARIS
Métro Colonel-Fabien
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 18h
Tél. : 01 79 97 62 90
Email : opatb19@pact-habitat.org
Site Internet : www.opatb19-paris.fr



AVEC VOTRE CONSEILLER THERMIQUE, RÉNOVEZ VOTRE IMMEUBLE DANS LE 19^E ET LIMITEZ VOS DÉPENSES D'ÉNERGIE

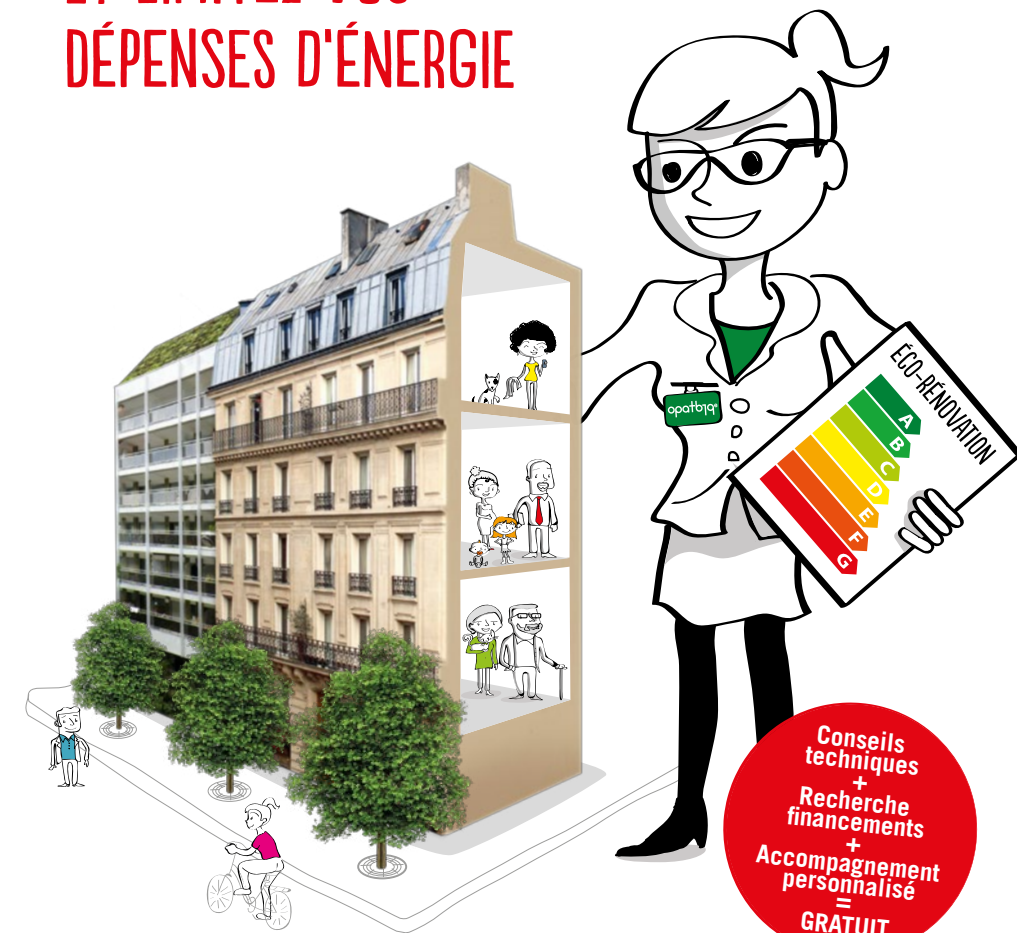


Illustration : Thinkstock • Photos : DEVE-Fiona Stewart - PACT Paris Hauts de Seine Val d'Oise - Agence verte

L'OPATB DU 19^E ARRONDISSEMENT : L'OCCASION D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ THERMIQUE ET LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE VOTRE IMMEUBLE !

Pilotée par la Ville de Paris et la Mairie du 19^e arrondissement, l'OPATB 19^e est animée par l'association PACT, spécialisée dans l'amélioration de l'habitat. Vous êtes propriétaire d'un logement privé dans le 19^e arrondissement ? L'Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB) vous permet de bénéficier d'un accompagnement complet pour entreprendre la rénovation thermique et environnementale de votre immeuble.

POURQUOI PARTICIPER À L'OPATB 19^E ?

L'OPATB 19^e est une opération exceptionnelle, la première à concerner un arrondissement entier à Paris. Lancée pour une durée limitée (février 2014 – 31 janvier 2020), elle vous permet de bénéficier :

- D'un accompagnement personnalisé pour étudier, définir et mettre en œuvre votre projet d'amélioration thermique.
- D'aides financières créées par la Ville de Paris spécialement pour l'opération.

VOUS SOUHAITEZ

- Améliorer le confort de votre logement.
- Faire des économies d'énergies en limitant vos dépenses.
- Conforter la valeur patrimoniale de votre logement.
- Contribuer à la préservation de l'environnement en réduisant vos émissions de gaz à effet de serre.
- Favoriser le développement du végétal en ville.
- Plus généralement améliorer votre cadre de vie.

Dans le cadre de l'OPATB 19^e, un conseiller thermique vous aide à trouver les solutions adaptées à l'architecture de votre immeuble et aux usages de ses habitants.

À chacun son rythme : ces étapes doivent être suivies dans l'ordre mais ne comportent pas de délais fixes. Votre conseiller thermique vous aidera à définir le planning adapté à votre copropriété.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OPATB 19^E ?

TEMPS 1

LANCEZ LA DÉMARCHE DANS VOTRE IMMEUBLE ET RÉPONDEZ À L'APPEL À CANDIDATURES

Pour être accompagné par l'OPATB 19^e, vous devez constituer un dossier de candidature auprès de la Ville de Paris. Ce dossier doit être monté à l'échelle de la parcelle (copropriété, immeuble collectif en propriété unique ou pavillon). Il vous donne des outils pour évaluer votre immeuble et sensibiliser ses habitants.

Contactez votre conseiller thermique. Il vous accompagnera pour vous aider à constituer votre dossier et à mobiliser le cas échéant les copropriétaires de votre immeuble.

Inscription en ligne sur www.opatb19-paris.fr



TEMPS 2

FAITES ÉTABLIR LE DIAGNOSTIC GLOBAL DE VOTRE IMMEUBLE

Ce diagnostic évalue les besoins d'entretien de votre immeuble et le potentiel d'amélioration thermique et environnementale. Il permet de proposer des scénarios de rénovation, adaptés aux besoins du bâtiment et de ses occupants.

Votre conseiller vous accompagne dans la recherche de professionnels et dans la définition des objectifs du diagnostic.

TEMPS 3

DÉFINISSEZ ET RÉALISEZ VOTRE PROJET DE TRAVAUX

Vous avez choisi le scénario de travaux qui vous convient le mieux ? Il vous faut à présent choisir un architecte et un bureau d'études pour définir précisément le projet, consulter les entreprises, solliciter les autorisations administratives puis assurer le suivi du chantier.

Votre conseiller thermique vous aide à choisir votre architecte et votre bureau d'études ainsi qu'à définir votre projet de travaux. Il réalise le plan de financement de votre projet et sollicite pour vous les aides financières qui peuvent être mobilisées. En copropriété, il vous accompagne dans la préparation de l'assemblée générale devant décider des travaux.

DES FINANCEMENTS ADAPTÉS

De nombreuses aides existent pour financer la rénovation thermique et environnementale : subventions publiques, crédits d'impôts, prêts aidés, certificats d'économies d'énergie, tiers-financements, etc. Ces aides peuvent être accordées sous conditions aux propriétaires occupant leur logement, aux propriétaires bailleurs ou encore aux syndicats de copropriété.

Dans le cadre de l'OPATB 19^e, la Ville de Paris a mis en place des aides exceptionnelles pour :

- Favoriser l'isolation thermique par l'extérieur des immeubles.
- Améliorer le cadre de vie (végétalisation des toits et des façades, accessibilité des immeubles, création de locaux vélos/poussettes, etc.).

Renseignez-vous auprès de votre conseiller thermique ! Il évaluera les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Pour en savoir plus sur les aides financières existantes rendez-vous sur le site Internet de l'OPATB 19 : www.opatb19-paris.fr

